

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 14 mai 2007 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, **Maurice TURRETTINI** (président), Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : MM. Daniel RINALDI et Pierre SUTTER

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. Il salue la présence de nouveaux conseillers élus dans le public, et espère que cela leur donnera envie de travailler dès le 4 juin, date de la séance d'installation du conseil municipal.

M. le président rend hommage aux conseillers qui vont quitter le conseil municipal :

#### **Christophe BURRUS**

Conseiller municipal depuis 1999 et actuel vice-président du conseil municipal, Christophe BURRUS, malgré sa grande discrétion, a toujours su donner un éclairage précis s'agissant des questions financières ou fiscales. Coureur émérite de fond, il a passé une bonne partie de son temps entre Vandœuvres et le Valais où a résidé sa famille, mais ce qui ne l'a pas empêché d'être assidu aux séances du Conseil municipal.

Il aurait dû tout naturellement devenir président lors de la prochaine législature, mais il a préféré en rester là et ne pas continuer son mandat politique, c'est dommage pour Vandœuvres !

### **Elizabeth GAMPERT**

Enthousiaste présidente de la commission de l'aide sociale, Elizabeth GAMPERT nous a transmis, par le biais de ses rapports très complets de commission, le grand intérêt qu'elle portait aux projets sociaux présentés et soutenus par sa commission.

Elizabeth GAMPERT n'a pas manqué de voyager avec certains membres de sa commission pour se rendre sur place afin d'évaluer le sérieux et l'importance des engagements pris par la commune dans des contrées lointaines.

Après 8 ans de loyaux services pour la commune, suivant ainsi une tradition familiale, Elizabeth GAMPERT a décidé de ne pas se représenter, peut-être un peu agacée et déçue par le ton désormais employé par certains au sein du conseil municipal.

Attachée aux traditions et à la bienséance, Elizabeth GAMPERT estime que certaines prises de bec n'ont pas leur place à Vandœuvres au sein de ce conseil municipal, mais son départ fera manifestement un heureux, c'est Michel GAMPERT.

### **Laurence d'HESPEL**

Rentrée au cours de l'avant-dernière législature, Laurence d'HESPEL nous a tout de suite dit qu'elle ne connaissait rien à la politique et s'est pourtant très vite mise dans le bain en acceptant de siéger dans des commissions importantes, telles que la commission administrative, celle de l'aménagement du territoire, celle des bâtiments, celle des naturalisations et dans la remuante commission de la culture !!

Rien de tel pour vous former, Laurence d'HESPEL a donc acquis un avis sur un grand nombre de sujets et n'a pas manqué de le faire savoir lors des commissions ou en séance du conseil municipal..

Domage que Laurence d'HESPEL interrompe aujourd'hui son mandat politique.

### **Anne Claire LOSDYCK-BABEL**

Anne Claire LOSDYCK-BABEL a été malheureusement une étoile filante au conseil municipal, ayant prêté serment à la suite du départ d'un conseiller en 2006. Anne Claire LOSDYCK-BABEL avait pourtant l'expérience politique d'une autre commune et aurait pu continuer une excellente carrière à Vandœuvres, mais son activité professionnelle et sa vie de famille en ont décidé autrement.

Connaissant bien ses sujets, Anne Claire LOSDYCK-BABEL n'hésite pas non plus à prendre, quand il le faut, le PV des séances lorsque la secrétaire fait défaut. Une conseillère municipale qui sait décidément tout faire, mais dont les journées n'ont que 24 heures.

Chère Anne Claire LOSDYCK-BABEL, maintenant que tu connais les lieux, tu pourras toujours revenir au conseil municipal plus tard, lorsque ton emploi du temps sera moins serré et Vandœuvres aura certainement grand besoin de ton expérience.

### **Pierre SUTTER**

Discret comme au premier jour, Pierre SUTTER est un digne représentant de sa profession, loin du monde des affaires mais dont la sagesse des propos fait parfois du bien dans un conseil municipal où les hommes de loi, les gens qui sont dans les affaires ou les hommes de l'immobilier pensent qu'il n'y a qu'eux qui savent réfléchir ou avoir un avis qui compte.

Éminent secrétaire du conseil municipal et donc membre du bureau depuis juin 2006, Pierre SUTTER nous quitte discrètement et sans bruit, sur la pointe des pieds.

### **François TCHERAZ**

Membre des commissions administrative, de l'aide sociale, de la culture, des bâtiments et des naturalisations, François TCHERAZ a accompli un mandat trop court de quatre ans. Conscientieux et connaissant bien ses sujets, fidèle à l'entente communale, François TCHERAZ semble avoir également été surpris par l'ambiance électorale.

Hésitant, il renonce finalement à se présenter une nouvelle fois, alors que sa popularité lui aurait certainement permis de passer facilement quatre années supplémentaires.

### **Cyril de UTHEMANN**

Cyril de UTHEMANN est celui de nos conseillers municipaux qui illustre malheureusement l'ingratitude de la politique.

Personnage dévoué à la cause politique communale pendant plus de huit ans et ne faisant nullement partie des fameux "béné-oui-oui" du conseil municipal, Cyril de UTHEMANN n'est pas réélu en 2003. Finalement, en tant que viennent ensuite, il rejoint à nouveau le conseil en 2006.

Après avoir été un excellent président du conseil municipal en 2001, et ayant présidé de manière très consciencieuse la commission de l'environnement, Cyril de UTHEMANN fourmillait d'idées pour sa commission et son avis au sein du conseil municipal comptait toujours.

Sa perspicacité, liée probablement à ses origines russes, et sa grande expérience manqueront au conseil municipal, tout comme son humour et ses anecdotes grivoises, qui enchantèrent chacun, mais aussi chacune, des participants au voyage du conseil municipal. Les électeurs de Vandœuvres ont fait une grande erreur

Illustre représentant des Epicuriens au sein du conseil, il avait organisé une sortie mémorable au lac d'Orta avec l'aide Daniel RINALDI.

Tu nous manqueras, Cyril.

\* \* \*

Mme le Maire (*s'adressant à M. le président*) : à mon tour, je demande la parole pour un petit discours d'adieu te concernant :

Si la tradition veut que le président du conseil municipal tienne un discours lors de la dernière séance de la législature, elle veut aussi que le maire complète celui-ci par une intervention et des remerciements adressés audit président.

Ma tâche n'est pas si simple qu'il y paraît car il ne s'agit pas seulement de remercier Maurice TURRETTINI pour la présidence du conseil municipal menée de main de maître durant cette dernière année (difficile), pas non plus seulement pour tout le travail accompli comme président de la commission Aménagement du territoire durant ces quatre années, voire plus, mais d'exprimer la gratitude de l'exécutif et du conseil municipal pour les 16 années que tu as passées au conseil municipal.

Il est difficile de trouver les mots justes et adéquats pour féliciter et remercier quelqu'un qui consacré tant d'années de sa vie aux intérêts de sa commune préférée.

Pour faciliter ma tâche, je me suis référée à ce qui avait été dit le 28 avril 2003 lors de la dernière séance de la précédente législature, dans les remerciements adressés à chaque conseiller. On y disait : « Merci à toi, Maurice, dépositaire de "l'esprit de Vandœuvres", pour ton esprit de synthèse et ton sens de la mesure qui ont permis de recentrer la discussion lorsque celle-ci dérapait ».

C'est juste, mais assez laconique et... trop sérieux. Tu n'es, et de loin, pas « que ça » !

Car, à y regarder de plus près, cher Maurice, sous tes airs toujours très chics, mais de « vieux genevois » quand même, un peu sérieux, quel humour ! quel sens de la répartie ! quelle gaîté sommeillent en toi !

Toujours distingué, jamais franchement énervé, naturellement contrôlé, rarement déplacé, en aucun cas empoté, tu as tout de l'homme parfait.

Mais que cache cette quasi perfection, car en plus tu es un mari aimant, un père attentif, un avocat brillant et un golfeur émérite !?

Des contrastes plutôt saisissants, voyez plutôt :

- Bien qu'homme de loi appelé aux effets de manches, tu restes un homme discret, qui n'aime pas se mettre en avant, tu n'es pas un beau parleur et encore moins quelqu'un qui aime que l'on parle de toi (raté pour ce soir).
- Alors toi qui, par exemple au cirque, angoisses à l'idée que le clown ou le prestidigitateur de service pourrait te choisir dans la foule et te harponner pour t'emmener dans l'arène - ce qui t'incite, malgré des moyens qui te permettraient de t'offrir une loge, à te réfugier dans les derniers rangs - comment as-tu fait pour oser entreprendre des études de droit, sachant qu'une profession telle que la tienne te met constamment sur le devant de la scène !?

- Toujours bien mis (avec goût et souci du détail), en bon vieux calviniste, tu rechignes cependant à la dépense, semble-t-il ; obligé, par exemple, d'emprunter à ton épouse des chaussettes (heureusement qu'en plus des roses, elle en avait des noires...) pour les enfiler dans des chaussures de golf... par ailleurs trouées ?
- Tu roules dans de belles voitures, mais - restons sur un terrain de golf - sur celui-ci tu te déplaces à pied (pas de véhicule électrique) et tires toi-même ton chariot.
- Plutôt porté, par naissance, vers une société dite « haute », tu adores pourtant toutes sortes de compagnies et ne manquerais pour rien au monde tes soirées de poker entre copains du dimanche soir.
- Tu pourrais paraître, à ceux qui ne te connaissent pas encore, parfois un peu « coincé », mais, en réalité, on découvre rapidement que tu apprécies beaucoup les blagues en tous genres et les « coquinerie »... surtout lorsqu'elles proviennent de ces dames !
- Ta sveltesse laisse à penser que tu fais très attention à entretenir ta forme physique ou alors qu'en plus du golf tu pratiques de nombreux sports... Détrompez-vous, Maurice nage comme un caillou, plonge de même et skie en position « cabinet »... À vous d'imaginer ce que cela veut dire...

Durant ces 16 années de présence au conseil municipal, dont j'aurai eu le privilège et, surtout, le plaisir, d'en partager 12, tu as été, comme en famille et en société en général, toujours égal d'humeur, plutôt rassembleur et pacificateur que vindicatif ou agressif. Que c'était précieux !

Ta décision de mettre un terme à ta carrière de conseiller municipal était prise depuis longtemps, et malgré notre insistance répétée, ta détermination n'a pas flanché.

Nous la respectons, mais nous la regrettons, car tu aurais eu encore beaucoup à donner, à partager avec nous. Ton expérience, ton amitié nous manqueront... jusqu'au jour où, qui sait, tu reviendras parmi les autorités communales... par la grande porte !

D'ici-là, merci de tout cœur et bravo ! Voilà tout ce que j'aurais pu me contenter de dire, tout simplement, pour éviter de te mettre mal à l'aise durant toutes ces longues minutes.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : je vous annonce deux futurs dépassements de crédits par rapport à notre budget 2007 : il s'agit tout d'abord de repeindre les lignes de notre terrain de sport. La dépense s'élèvera à quelques milliers de francs. Autant remettre ce terrain en état tout de suite que d'attendre l'année prochaine. Le second dépassement concerne le projet de modération de trafic sur la route de Vandœuvres. Nous aimerions transformer les candélabres routiers en candélabres de ville dans le village. Nous ne connaissons pas encore le montant, mais nous voulions d'ores et déjà vous en faire part.

## **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

## ***Comptes-rendus des commissions***

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

### ***a) Culture, manifestations communales, Aînés***

*(Rapporteur : M. IMHOOS)*

La commission s'est réunie le 30 avril 2007.

- La commission s'est essentiellement penchée sur les projets de spectacle 2008 au parc. Nous avons demandé aux auteurs des deux projets sur les rangs de nous préciser leur budget.
  - Le nouveau budget du Théâtre du Crève-Cœur était toujours incomplet. La commission a demandé à l'exécutif d'écrire à nouveau au Théâtre en lui indiquant la liste des postes à prévoir et en réclamant des réponses précises. Le budget de Mme HAUGREL pour les Nuits Musicales de Vandœuvres était relativement complet. Il est important. Les différents postes ont été examinés.
  - Il a été décidé d'organiser assez rapidement une nouvelle séance de la commission, dans sa nouvelle composition compte tenu du changement de législature. Cette réunion est prévue le 18 juin. La commission sera en possession du budget définitif des deux projets en lice.
  - Un troisième projet pourrait émerger, d'après des informations de l'exécutif.
  - Il est important de se décider assez rapidement, notamment pour la recherche de sponsors. Plus nous démarrons tôt, plus nous aurons de chances de mener à bien ce spectacle.
  - Sortie des Aînés du 13 juin au Swiss Vapeur Parc : tout est sous toit. L'invitation va partir ces prochains jours
  - Fête du 1<sup>er</sup> Août 2008 : tout est réglé. L'orateur sera M. Mark MULLER.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***b) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement***

*(Rapporteur : Mme GAMPERT)*

La commission s'est réunie le 8 mai 2007.

- La commission a reçu M. Etienne BASSET, président de l'Association AGSCEA, Burkina Faso. M. BASSET est très enthousiaste, sa présentation était très intéressante. Le projet consiste à recycler les sacs en plastique qui sont une plaie dans tous les pays du Tiers-Monde. La commission propose de verser un montant de Fr. 3'000.- à l'Association, pour 2007, comme suit : Fr. 2'000.- pour financer le programme 3100 « recherche en matière de valorisation (réservé au partenaire technique ) et Fr. 1'000.- pour d'autres postes.
- Eirene Comité Suisse (Haïti) – projet d'énergie solaire, école de Liancourt, vallée de l'Artibonite, Haïti : ce projet a été présenté par M. BENOIT. Il s'agit d'acquérir et installer 18 panneaux solaires pour couvrir un besoin électrique d'environ 12'000 watts par jour pour cette école. La commission propose de verser un montant de Fr. 3'000.- à l'Association pour l'acquisition de trois panneaux solaires.

- J'ai terminé la séance par un bilan de ma présidence. Je quitte ce mandat beaucoup plus ouverte au monde que lorsque j'ai commencé. Je remercie la commission pour son soutien pendant ces quatre ans et je souhaite beaucoup de succès à mon successeur.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### **c) Administrative, financière et juridique**

*(Rapporteur : M. de TOLEDO)*

La commission s'est réunie le 17 avril 2007.

- La commission a examiné les comptes de l'an dernier. L'année 2006 est historique pour notre commune. Nous avons pulvérisé la barrière des 10 mio de francs de revenus, puisque nous sommes même au-delà des 11 mio, à Fr. 11'084'972.-. Chiffre record également pour l'excédent de revenus, qui s'élève à 3'890'956.-. Cela prouve que la production fiscale est bonne à Vandœuvre et que nous avons de bons contribuables. C'est pour cela qu'il est important que nous ayons toujours à l'esprit d'en faire venir sur la commune, afin que cela continue. Ces bons résultats sont bien sûr également dus à l'excellente gestion de l'exécutif et de toute l'équipe municipale, que je félicite, en particulier Mme SCHENK qui fait un travail très précis. Chaque mois, nous avançons dans l'analyse des comptes. Nous découvrons de nouvelles choses. Je vais vous parler d'un certain nombre d'entre elles.
- Dans la comptabilité d'une commune, un réviseur fait un audit, le conseil municipal vote ensuite les comptes, sur la base d'un préavis de commission, l'exécutif fait un rapport sur sa gestion et, malgré tous ces contrôles, un simple fonctionnaire peut changer les comptes dans les trois ans qui suivent leur adoption. Nous ne savons pas si ce que nous allons voter aujourd'hui va demeurer tel quel ou être modifié dans les trois ans à venir.
- Ces modifications sont dues au fait que la technique utilisée par l'administration fiscale est basée sur les notifications et non sur les encaissements. Il suffit donc que quelqu'un ait changé de lieu de travail ou de domicile, soit décédé, soit en retard dans sa taxation ou l'ait contestée, ou qu'une personne morale ait fait faillite pendant ou après la procédure de contestation pour que la situation change, mais ceci bien plus tard que lorsque les comptes ont été adoptés.
- Ces rectificatifs peuvent être assez douloureux pour Vandœuvre. Ils peuvent aller jusqu'à 10% de la valeur du budget. Il faut donc être très prudent dans l'élaboration des budgets. Les budgets semblent très bas, notamment en ce qui concerne les estimations de revenus, car les seuls éléments sur lesquels nous avons une emprise sont les charges, et encore, puisque les charges de perception augmentent, notamment cette année, passant de 3 à 4,5 %. On se demande à quoi elles sont utilisées, dans la mesure où l'on reçoit une lettre laconique, au mois de mars, nous indiquant le revenu fiscal pour notre commune, sans précisions sur qui paie quoi. Nous ne pouvons donc faire aucune planification au niveau des revenus. On nous augmente les charges de perception, mais, parallèlement, l'Etat nous doit Fr. 5'831'753.- d'arriérés d'impôts, sur lesquels nous ne toucherons d'ailleurs pas d'intérêts.
- Il faut donc être très prudent et nous avons notamment décidé, depuis de nombreuses années, de provisionner à hauteur de 80 % ce poste de débiteurs. C'est un compte courant que nous avons avec l'Etat. Certaines choses ne sont pas réglées. Par exemple, pour 2003, il reste 1,9 % de rentrées fiscales non confirmées, pour 2004, 25,6 % et, pour 2005, 46,6 %. Cette provision est donc nécessaire. En 2004, nous avons eu un retour de manivelle et avons dû prélever de l'argent dans cette provision, puis la reconstituer. C'est pourquoi,

nous avons eu des charges importantes en 2005. En 2006, les charges semblent faibles comparativement à 2005, mais c'est parce que nous n'avons pas eu de rattrapage à effectuer.

- Nous devons donc être prudents, mais nous avons néanmoins proposé de baisser le centime additionnel pour le budget 2007, car nous estimons qu'il ne nous appartient pas de capitaliser sur le dos des contribuables. Nous avons une situation financière exceptionnelle à Vandœuvres et je pense qu'il conviendrait de descendre encore ce centime. Nous en reparlerons cet automne lors de l'élaboration du budget.
- Les revenus 2006 se sont élevés à Fr. 11'084'272.-, en augmentation de près de 2 mio par rapport à 2005.
- Les charges 2006 se sont élevées à Fr. 7'194'016.-. Elles sont en forte baisse par rapport à 2005, mais cette baisse est technique. Nous analysons toujours les charges de fonctionnement, car ce sont les seules qui sont sur notre contrôle. On constate que ces charges sont restées stables (très légère augmentation). Cela illustre la bonne gestion de l'exécutif.
- La commission s'est penchée très minutieusement sur les comptes.
- Une question a été posée par M. TURRETTINI sur le mécanisme des paiements de l'Etat. Nous recevons des acomptes mensuels et un bordereau définitif au mois de mars.
- Mme de WITT : Il faut tout de même relever que ce chiffre historique de 11 mio de revenus, avec plus de 3 mio d'excédents a été réalisé l'année où nous avons effectué une vente immobilière qui, par définition, était ponctuelle et ne va pas se reproduire.
- M. de TOLEDO : c'est bien de le préciser, merci.

## **Page 2**

- M. IMHOOS : **351 - Dédommagements à des collectivités publiques – Dédommagements au canton** : on constate une importante augmentation en 2006 des dédommagements au canton par rapport à 2005. Cela a été discuté en commission, est-il possible de savoir avec davantage de précision en quoi cela consiste ?
- Mme le Maire : cette augmentation est essentiellement due à l'un des trois éléments de report de charges de l'Etat sur les communes. On trouve le détail à la page 17, rubrique 900.351. Il s'agit du dédommagement au canton pour la perception des impôts, qui a passé de 3 à 4,5 %, comme nous l'avons relevé précédemment.
- M. de TOLEDO : les deux autres éléments de ce report de charges sont le passage de ¼ à 1/3 % de la compensation financière versée aux communes frontalières, correspondant à l'impôt à la source et la suppression de la participation des communes sur l'impôt sur les gains immobiliers. J'avais suggéré que l'on se révolte contre ces méthodes et que Mme le Maire, dans le cadre des réunions des maires de l'ACG, prêche pour cette révolte et que les communes ne se laissent pas impressionner par le canton. Il faut persévérer.
- Mme le Maire : la révolte gronde dans toutes les communes, mais par rapport à ces trois reports de charges, valables pour 2006 et 2007, il n'y avait rien à faire car l'Etat a procédé de telle sorte qu'il n'y avait pas de référendum possible. Des commissions de l'ACG travaillent en concertation avec l'Etat, mais elles se réunissent malheureusement très rarement.
- M. E. PRADERVAND : ces 4,5 % de frais de perception sont prélevés sur les 11 mio de revenus ?
- M. le président : ils sont prélevés sur les revenus fiscaux, qui s'élèvent à 8,6 mio.
- M. BENOIT : je veux bien demander à notre exécutif de défendre les intérêts de notre commune, mais il ne faut pas en même temps baisser le centime additionnel. On ne peut



pas refuser les reports de charge et baisser le centime. On s'aperçoit les efforts des communes qui refusent les transferts de charge.

- Mme le Maire : nous ne nous opposons pas à tout report de charge, mais à la façon dont l'Etat veut en imposer aux communes, sans concertation.
- M. de TOLEDO : pourquoi accepter une augmentation des frais de perception des impôts, alors que l'on n'arrive même pas à les recevoir. Ce n'est pas admissible. Les frais de perception et la baisse du centime n'ont rien à voir entre eux.
- Mme de WITT : je suis à la fois pour l'un et l'autre. Il y a une grande publicité sur cette baisse du centime. Cela paraît provocateur, mais personne ne parle du fait que l'Etat nous doit 6 mio. Il faut donc aussi faire savoir que l'Etat nous doit cet argent, ce qui nous autorise à nous prévaloir d'options différentes. Il faut communiquer là-dessus.
- M. BURRUS : on baisse lorsque l'on gère bien. C'est un exemple de bonne gestion et nous sommes solidaires. Notre solidarité a augmenté de 246 % en 2006.

### **Page 3**

- M. le président : on constate, au bas de la page, une baisse de 12 % des « revenus autres » entre les comptes 2005 et 2006. S'agit-il des revenus locatifs ?
- M. de TOLEDO : des travaux ont été effectués et nous avons diminué des loyers.

### **Page 13**

- M. IMHOOS : **540.365 - Institutions pour la jeunesse – Subventions Toboggan et Poivre & Sel** : la question du complément de couverture de déficit du *Toboggan* a été posée en commission et devait être précisée lors de cette séance. Qu'en est-il ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a eu des excédents pendant plusieurs années dans les comptes du *Toboggan*. Comme une association ne doit pas faire de bénéfices, nous avons demandé au *Toboggan* de baisser ses réserves. Cela a été fait en adaptant les salaires des deux responsables aux normes cantonales et en leur versant un 13<sup>e</sup> salaire, ce qui a augmenté les charges salariales et a rendu nécessaire leur adhésion à une caisse de pension. Les excédents ont donc fortement diminué et il a fallu compenser ces deux dernières années le déficit que cela a engendré.

### **Page 16**

- M. IMHOOS : **740.314 – Cimetières et crématoires – Travaux d'entretien des cimetières par des tiers** : l'entretien du cimetière est effectué par des tiers et non par les cantonniers ?
- Mme le Maire : l'entretien courant est effectué par les cantonniers, mais pour ce qui dépasse le courant, nous faisons appel à des tiers.
- M. FOËX : la taille des arbres nécessite des compétences que n'ont pas forcément les cantonniers, donc nous faisons réaliser ce travail par une entreprise spécialisée, affiliée à celle qui les a plantés. À moyen terme, cependant, les cantonniers devraient s'en occuper.
- M. le président : le nouveau cimetière est-il utilisé ?
- M. FOËX : oui, nous venons de commencer à l'utiliser avec une première tombe.

### **Page 17**

- M. TERRIER : **940.330 – Charges et revenus des capitaux – Moins-value sur titres BCG** : pourquoi perdons-nous de l'argent sur les actions BCG, alors que la Banque annonce des résultats exceptionnels ?
- M. de TOLEDO : il est difficile d'en donner la raison. Nous allons nous renseigner.
- M. le président : il s'agit d'une moins-value théorique. Nous n'avons pas vendu ces titres.

- M. de TOLEDO : je remercie encore Mme SCHENK pour les notes de bas de pages très détaillées, qui nous permettent de passer très rapidement à travers ces comptes.

### ***Dépenses d'investissements 2006 (feuille jaune)***

- M. BENOIT : nous avons investi moins de deux millions de francs en 2006 et, si l'on regarde sur l'ensemble de la législature, notre commune investit très peu. Cela explique pourquoi nous avons un trésor, qui nous permet de baisser le centime. Or nous sommes une collectivité qui doit investir pour améliorer ses infrastructures. Nous n'avons pas de crèche, ni d'EMS.
- M. TERRIER : qui a refusé la crèche que j'avais proposée ?
- Mme le Maire : nous avons eu un référendum qui nous a empêché de faire un investissement et le projet est aujourd'hui réalisé et payé par le canton. S'agissant de la crèche, vous en connaissez très bien les raisons. La Fondation Eck possède un magnifique chalet à la route de la Capite, qui conviendrait parfaitement à une crèche, en vertu de la politique selon laquelle il est judicieux de mêler les différents âges de la vie et notamment le premier et le dernier. Depuis le projet de crèche dans la maison Bianchi, que nous avons abandonné car cette maison n'était pas l'endroit le plus adéquat pour une crèche, puis un projet en intercommunalité avec Cologny, à la Luchette, la Fondation Eck a lancé l'idée d'ouvrir une crèche dans ce chalet, mais ce projet n'a pas progressé depuis longtemps. Il y a d'autres projets, notamment en matière de modération de trafic, dans lesquels nous aurions aimé avancer plus vite, mais malheureusement, entre autres raisons, les services de l'administration n'avancent souvent pas aussi vite que nous le souhaiterions.
- M. FOËX : la maison Bianchi avait été acquise dans l'éventualité d'y créer une crèche mais nous avons réalisé que pour la mettre aux normes, cela aurait coûté très cher.
- M. BENOIT : Mme le Maire a raison. J'ai en effet moi-même initié ce projet de crèche dans la commune et je n'incrimine pas l'exécutif, mais la politique d'investissement est un tout. Dès lors que nous n'avons pas de terrain et que nous avons décidé de vendre le seul dont nous disposions, il est impossible, par la suite, de construire quoi que ce soit, qu'il s'agisse d'une crèche ou de logements. Pour cela, il faut une volonté politique.
- M. TERRIER : vous étiez favorables à la vente de ce terrain, dans votre groupe. C'est quand M. RINALDI a changé son fusil d'épaule, en proposant de le vendre à Fr. 1'000.- au lieu de Fr. 800.- le mètre carré, que nous avons décidé de le vendre.
- M. BENOIT : ce n'est pas exact, je ne peux pas laisser dire cela et M. RINALDI n'est malheureusement pas là. Je souhaite, pour la législature qui vient, que nous soyons plus ambitieux et que nous ayons une politique d'investissement, au lieu d'avoir une fortune qui augmente et de baisser le centime additionnel.
- Mme LOSDYCK-BABEL : lors de l'établissement du plan directeur, des conseillers ont refusé de donner leurs idées, lesquelles auraient permis de réaliser des investissements. C'est vraiment dommage. Votre groupe a raté ce moment-là.
- M. TCHERAZ : c'était de la politique politicienne.
- M. IMHOOS : je ne peux pas laisser dire que nous avons fait de la rétention à des fins purement politiciennes. Un plan d'investissement ne se fait pas en deux ou trois mois. Les projets que nous avons, comme vous dites, sous cape, ne sont pas des projets que l'on peut sortir d'un chapeau en deux temps trois mouvements.
- M. le président : cela fait trois ans qu'on en parle.
- M. IMHOOS : il y a eu un coup d'accélérateur au dernier moment.

### ***Bilans comparés aux 31 décembre 2005 et 2006 (feuilles saumon)***

- M. de TOLEDO : en analysant les postes du bilan, on se rend compte que si nous voulons réaliser un investissement comme la construction de logements au centre du village, comme cela ressort du plan directeur, nous pourrions le faire intégralement en fonds propres. Ce n'est pas une situation vraiment normale. C'est ce qui m'amène à penser qu'il faudrait repenser à une baisse de la perception. Vous pouvez avoir de grandes idées, nous avons les moyens de les financer.
- M. de TOLEDO : vous voyez à la ligne **112 - Impôts à encaisser**, que l'augmentation entre 2005 et 2006 est relativement faible. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu à constituer une provision très importante pour combler cette augmentation.

### **Immeubles (feuille bleue)**

- M. IMHOOS : **Centre villageois** : d'après ce tableau, la commune a dépensé Fr. 312'937.30 pour des travaux d'entretien des immeubles du centre villageois en 2006. Cela semble énorme pour des immeubles d'environ 10 ans.
- Mme le Maire : nous allons nous renseigner sur le détail de ces travaux. Il y a notamment eu des travaux sur les boiseries, avec échafaudages, et les escaliers à refaire.
- M. IMHOOS : vérifiez notamment le poste échafaudages, ce serait intéressant de le savoir.
- M. BURRUS : quel est le pourcentage de chances que nous puissions récupérer les 5,8 mio de francs que nous doit l'Etat ?
- M. de TOLEDO : comme je vous l'ai dit, il y a encore des incertitudes sur les comptes de 2003 et les montants varient. La somme que nous doit l'Etat augmente chaque année. Elle n'a baissé qu'une seule fois ces dernières années et il n'y a aucune garantie que nous récupérions cet argent, c'est pourquoi nous provisionnons à hauteur de 80 % du montant dû. Comme nous prévoyons assez large, nous avons toujours une marge, mais ce qui m'étonne, c'est pourquoi l'Etat ne nous verse pas des intérêts sur ces montants.
- M. le président : l'Etat ne peut pas nous verser des intérêts sur des montants qui sont théoriques et non certains.
- M. de TOLEDO : ils sont tout de même comptabilisés. Et alors pourquoi nous augmentent-ils les frais de perception s'ils ne perçoivent pas ?
- M. de UTHEMANN : vous pourriez mettre de la pression pour obtenir des intérêts.
- Mme le Maire : cet argent n'est pas dans la bourse de l'Etat. Nous pouvons demander quand nous pourrions recevoir ces 5,8 mio de francs.
- M. TERRIER : des intérêts sont peut-être inclus dans ce montant, puisque l'Etat en facture aux contribuables.
- M. de TOLEDO : c'est une question intéressante.
- Mme le Maire : nous la poserons à l'Etat.
- M. de TOLEDO : nous voulions également demander quelle est l'origine de cet écart lié aux débiteurs fiscaux. Nous ne savons pas qui doit cet argent. Ce ne sont pas forcément des débiteurs fiscaux de la Vandœuvre.
- Mme le Maire : l'ACG nous dit que les débiteurs fiscaux sont en tout cas partiellement les nôtres.
- M. de TOLEDO : je vous demande de vous réunir entre maires et de militer pour que les impôts soient payés dans la commune de domicile et non de travail.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## **4. Projets de délibérations**

**Exercice 2006****APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN**

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2006 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2006 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 17 avril 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 14 mai 2007,

**D E C I D E à l'unanimité****par 14 voix pour****0 voix contre****0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de **Frs 7'194'016.00** aux charges et de **Frs 11'084'972.03** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 3'890'956.03**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de **Frs 1'987'977.80** aux dépenses et de **Frs ---** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs 1'987'977.80**.
4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de **Frs 1'987'977.80**, l'autofinancement à raison de **Frs 5'483'010.03** au moyen de la somme de **Frs 1'592'054.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 3'890'956.03**.  
L'excédent de financement s'élève à **Frs 3'495'032.23**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 3'890'956.03** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2006.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2006, totalisant à l'actif un montant de **Frs 58'686'554.76** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	40'383'214.15 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	18'303'340.61 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
Total de l'actif	58'686'554.76 F

et au passif un montant de **Frs 58'686'554.76** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	112'554.08 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	5'267'418.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1'239'742.44 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>52'066'840.24 F</u>
Total du passif	<u>58'686'554.76 F</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2006 à 290'299.77 F

\* \* \*

## **APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006**

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 17 avril 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 14 mai 2007,

**D E C I D E à l'unanimité,**

**par 14 voix pour                      0 voix contre                      0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2006, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 622'446.37**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 499'398.37**

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

- M. de TOLEDO : en totalisant les montants des trois derniers crédits budgétaires supplémentaires (cf. annexe de la délibération), qui sont liés aux impôts, on arrive à un montant d'environ Fr. 508'000.-. En y ajoutant le premier poste, d'un montant de Fr. 53'000.- correspondant au supplément pour le voyage du conseil municipal, non prévu au budget car décidé en cours d'année, il ne reste plus qu'environ Fr. 60'000.- de dépassement. Il faut savoir, en regard de ceci, que nous avons réalisé Fr. 499'000.-

d'économies. Je vous rappelle que la loi sur les finances publiques nous oblige à voter les dépenses supplémentaires, mais qu'on ne parle jamais des économies, or il y en a. C'est important de le préciser. Je vous rappelle en outre que les engagements importants ne sont toujours décidés et engagés formellement qu'après la réception des comptes.

## 5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : vous l'aurez peut-être vu dans la FAO, la parcelle n° 1054, sise 4, chemin des Peutets et appartenant à Mme Marie-José HOFFMANN, est mise aux enchères. Elle est située en zone 4B protégée et la maison va être classée, on me l'a encore confirmé aujourd'hui. La surface totale de la parcelle est de 4'600 mètres carrés, dont 4'192 en zone agricole. Je souhaite vous consulter, afin d'obtenir votre avis sur l'achat éventuel de cette parcelle par la commune, sachant toutefois que cette acquisition ne serait pas facile à réaliser. J'ai confié le mandat à un notaire d'examiner les éventuels obstacles que nous pourrions rencontrer. La vente aura lieu le 21 juin. Il était donc trop tard pour voter une délibération, même en organisant une séance extraordinaire, compte tenu du délai référendaire. Nous ne savons pas à ce jour ce que nous pourrions faire de ce terrain, mais ne faut-il pas faire en sorte de ne pas passer à côté de cet achat ? C'est une question que je dois vous poser aujourd'hui. L'estimation des experts est de Fr. 2'270'000.-. Même si nous voulions réaliser un achat de gré à gré, il faudrait une délibération et j'ignore le montant aujourd'hui, car il dépend de la valeur du gage que nous ne connaissons pas encore (l'immeuble est engagé envers un tiers débiteur).
- M. le président : la vente de gré à gré devrait intervenir avant la date de la vente aux enchères.
- M. IMHOOS : selon les informations dont je dispose, cette affaire serait en train de se régler hors enchères publiques.
- Mme le Maire : compte tenu du lieu et de la proximité de la mairie, mandatez-vous l'exécutif pour examiner les possibilités d'achat de ce bien immobilier ?
- M. le président : je vois mal que nous puissions aller négocier avant la vente aux enchères, parce que le créancier gagiste va en demander un montant bien plus élevé que celui de la valeur estimée.
- Mme le Maire : non, dès le moment où l'on peut payer « cash » un montant équivalent à celui de la dette, les autres créanciers et le propriétaire lui-même n'ont plus rien à dire.
- Mme de WITT : cette maison vaut classement, il sera donc très difficile d'y aménager des locaux administratifs. Dès lors, quel est l'intérêt de la commune d'avoir cette mainmise sur le centre du village et d'en chasser les habitants, sans savoir ce que nous allons faire de cet objet. Nous devons l'entretenir et ne pourrions pas la détourner de sa vocation première d'être habitée.
- Mme le Maire : on nous le reprocherait si on ne le faisait pas, parce que c'est au centre du village et que la commune a besoin de terrain. Nous avons vendu, à tort ou à raison, notre dernière réserve foncière il y a deux ans. Nous voyons régulièrement des objets, mais ils sont situés en zone villas. Le terrain est en zone agricole et il y a des servitudes de non bâtir dessus. Nous ne pouvons pas laisser passer cette transaction sans au moins nous pencher dessus, ne serait-ce que dans le but d'avoir une nouvelle réserve foncière. Si nous acquérons ce bien, nous pourrions, par exemple, changer de zone une partie du parc de la mairie pour y mettre autre chose que de la zone de verdure, éventuellement des tennis, en « échange » de ce terrain en zone agricole. Tout est envisageable.

- M. TERRIER : pour appuyer cette démarche, la seule richesse d'une commune est sa réserve foncière et notre commune n'en possède pas ou pratiquement pas. Nous sommes coincés et envisageons de construire à la place du terrain vert très bien occupé par des élèves, alors que des possibilités comme celle-ci se présentent. Laissons l'exécutif aller de l'avant dans l'étude de ce dossier et, le cas échéant, nous convoquer de manière urgente pour voter rapidement une délibération, avec le risque de référendum, mais je ne pense pas qu'il y en aurait un. N'empêchons donc pas l'exécutif de réfléchir.
- Mme LOSDYCK-BABEL : la commune a-t-elle un droit de préemption ? Pouvons-nous faire retarder la vente aux enchères ?
- Mme le Maire : la réponse est négative aux deux questions. On peut demander à connaître le montant de la créance et nous pouvons nous engager à couvrir des dommages-intérêts, le cas échéant.
- M. BENOIT : nous sommes un peu pris de court. Il y a urgence. Nous sommes en présence d'un objet qui a des servitudes, d'un terrain agricole et d'une maison classée. Nous ne pourrions peut-être rien faire, ni du terrain, ni du bâti. Je suis embarrassé, même si je défends l'idée d'investir et d'acquérir de la réserve foncière.
- Mme le Maire : il est clair qu'il faut que le terrain puisse être déclassé. Le Conseil d'Etat est en train de faire établir une liste des petites parcelles agricoles qui pourraient l'être. Il faut donc prendre contact avec le chef du département pour savoir si cela serait envisageable et si les servitudes pourraient être supprimées. Il faut également se demander s'il ne faudrait pas acquérir ce bien de toute manière.
- M. le président : je pense qu'il ne faut l'acheter que si nous sommes certains de pouvoir construire de petits immeubles sur le terrain. Si ce n'est que pour garder la maison du 18<sup>e</sup> siècle, qui est en piteux état et qui n'a que trois logements séparés, nous allons nous lancer dans une aventure sans fin, pénible et qui ne sera pas rentable. Il faudrait avoir la certitude du département que nous puissions envisager un changement de zone et annuler ces servitudes.
- M. de TOLEDO : je vois mal comment nous pourrions obtenir le droit de construire un immeuble à côté de cette maison. Je serais contre le fait que nous construisions à cet endroit et, par conséquent, je suis opposé à cette acquisition.
- M. FOËX : il n'est pas autorisé de construire des immeubles à distance de vue d'un immeuble classé. Si l'Etat décrète qu'il s'agit d'un jardin historique, le classement risque de dépasser le bâti.
- M. IMHOOS : le classement n'exclut pas un réaménagement intérieur.
- M. le président : oui, mais il le limite fortement.
- M. FOËX : il faut différencier la mise à l'inventaire et le classement. Dans un immeuble classé, on ne peut pas changer les fenêtres, les escaliers, etc.
- M. le président : si nous voulons attirer de gros contribuables, la maison permettrait d'atteindre cet objectif, mais ce ne serait pas le cas si nous construisions un immeuble devant. Continuez à étudier le dossier et si vous voyez que nous avons des chances de pouvoir faire quelque chose d'intéressant avec ce bien, convoquez une séance extraordinaire de manière urgente.
- Mme de WITT : peut-on savoir à l'avance combien coûteraient les transformations ? Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions dans la même situation qu'avec maison Bianchi.
- Mme le Maire : l'achat de la mairie en 1979 n'était pas de la mauvaise gestion. C'était un acte visionnaire.
- M. de TOLEDO : je m'oppose d'ores et déjà à cet achat.
- Mme de WITT : moi aussi.

- Mme LOSDYCK-BABEL : pourrions-nous faire un échange de zones avec le parc de la mairie ?
- M. FOËX : l'Etat transige très peu sur les zones de verdure.
- Mme le Maire : l'Etat a tellement besoin de logements qu'il doit être ouvert à toute discussion ponctuelle.
- M. le président : il serait irresponsable de passer à côté de la réflexion.
- Mme le Maire : autorisez-nous à revenir devant vous sans passer devant la commission, le cas échéant.
- Cette demande est acceptée.
- Mme de WITT : en voulant créer des immeubles, de l'administratif, etc. nous ne sommes pas dans la ligne de Vandœuvres que nous défendons d'habitude. L'esprit de Vandœuvres est que des habitants puissent habiter au centre du village. C'est un endroit d'histoire. Il y a d'autres terrains que la commune peut acheter.
- Mme le Maire : cela n'a pas de sens d'acheter du terrain ailleurs, en zone villa. Nous étudions toutes les offres que nous voyons, mais il n'y en pas beaucoup.
- M. de UTHEMANN : avec une propriété comme celle-ci, ne pourrions-nous pas envisager un échange avec la menuiserie ?
- M. le président : nous ne pouvons pas mettre une menuiserie devant une maison du 18<sup>e</sup> siècle.
- M. BURRUS : nous pourrions imaginer qu'une entreprise commerciale installe son siège dans cette maison pour payer ses impôts à Vandœuvres.
- M. le président : cela me semble difficile dans une maison comme celle-ci.
- M. de TOLEDO : nous avons un projet en cours avec la maison Bianchi, qui va exiger des investissements. C'est une priorité, ne nous dispersons pas.
- M. le président : ce n'est pas n'importe quel projet, nous sommes au centre du village, il ne serait pas responsable, à mon avis, de ne pas s'intéresser à ce dossier.

#### Vote :

- **Qui est favorable à ce que la commune renonce d'ores et déjà à l'acquisition de ce bien ? 1 voix**
- **Qui est favorable à l'étude de ce projet ? 13 voix.**
- Mme le Maire : j'ai été conviée cet après-midi à la Fondation Hardt, en présence du conseiller fédéral Pascal COUCHEPIN et du ministre de la culture de la Grèce. Grâce à son actuel président Pierre DUCREY, la Fondation Hardt renaît de ses cendres et s'ouvre au monde. Cela démontre que la Fondation Hardt a sa raison d'être et mérite d'être soutenue. Voilà pourquoi je vous fais part de cette anecdote.
- Mme le Maire : je trouvais dommage que cette législature se termine sans une sortie du conseil municipal. Je vous ai donc proposé une sortie le 3 juin. Etes-vous intéressés à ce que nous allions de l'avant dans l'organisation de cette sortie ?
- La plupart des conseillers étant indisponibles à cette date, la sortie prévue est remplacée par un repas à la Société Nautique de Genève, le mardi 26 juin à 20 h.

## 6. Propositions individuelles et questions

- Mme CHRISTE : je propose que nous demandions à l'épicerie et non plus à l'Auberge de Vandœuvres de livrer les repas au local de vote lors des opérations électorales.
- Mme le Maire : l'exécutif va examiner cette proposition.



- M. de UTHEMANN : le miroir situé au chemin de la Seymaz, sécurisant la sortie du chemin du Pré-Moineau est caché par une branche de bouleau.
- Mme le Maire : nous allons faire le nécessaire.
- Mme d'HESPEL : les poubelles des habitants de la route de Pressy sont régulièrement renversées par les enfants de l'école. Ne faudrait-il pas prévenir l'école ?
- M. le président : l'exécutif y veillera.
- M. Th. PRADERVAND : des particuliers ont-ils l'autorisation de mettre des chicane privées sur la voie publique pour modérer le trafic ? De tels aménagements ont été placés par deux riverains au milieu de la route de Pressy. Ce n'est à mon avis pas très réglementaire.
- M. Th. PRADERVAND : il y a de plus en plus de trafic sur la route de Meinier, en face du préau de l'école. Pourrions-nous envisager d'installer une barrière munie d'une minuterie à l'entrée du terrain vert pour permettre d'y parquer les voitures pendant un moment aux heures d'entrée et de sortie des classes ?
- M. TERRIER : nous leur avons dit de quitter le bord de la route et d'aller stationner dans le parking du centre communal. Maintenant, nous voulez leur dire de quitter le parking du centre communal.
- M. le président : merci à l'exécutif de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 1 : lundi 4 juin 2007 (prestation de serment des conseillers municipaux)**

La séance publique est levée à 22h45.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Pierre SUTTER**

Le Président du Conseil municipal

**Maurice TURRETTINI**